

DÉPARTEMENT DE L'OISE  ARRONDISSEMENT DE SENLIS	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CANTON DE CREIL NORD/CREIL SUD VILLE DE CREIL	Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2023
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

CONVOCACTION Date : 21 mars 2023 Affichée le : 21 mars 2023	L'an deux mille vingt trois, le mars vingt sept mars à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.
Nombre de conseillers : En exercice : 39 Présents : 29 Votants : 38 Pouvoirs : 9 Absent : 1	Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Johann LUCAS - Mme Caroline JACQUEMART - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS Affichée et mise en ligne le : 28 MARS 2023 DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE : 04 AVR. 2023	Absents représentés Mme MOUSSATEN Pouvoir à M. VILLEMMAIN Mme DUHIN Pouvoir à Mme LAMBRE Mme SAKHO Pouvoir à Mme TALL M. KHOULA Pouvoir à M. MARTIN M. N'DIAYE Pouvoir à Mme LEHNER Mme SENET Pouvoir à M. BOUKHACHBA Mme MEHADJI Pouvoir à M. NACHITE M. FACCHINI Pouvoir à Mme DUCHATELLE Mme M'BAYE Pouvoir à M. BOULHAMANE Absents non représentés , M. ZAHRAOUI. Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

20 Gare Cœur d'Agglo - cession au profit de la SA HLM du département de l'Oise de l'emprise de l'ilot Union sise à l'angle des voies Jaurès, Union et Aval

Rapport de présentation :

Sophie LEHNER, Adjointe

Dans le cadre du projet Gare Cœur d'Agglo, la Ville envisage la cession de l'emprise foncière de l'ilot Union situé à l'angle des rues Jean Jaurès, de l'Union et du quai d'Aval, au profit de la SA HLM du Département de l'Oise. La SA HLM projette la démolition des bâtiments existants et la reconstruction d'un ensemble immobilier de 23 logements sociaux, pour environ 1 552 m² de surface de plancher.

En vue de permettre cette cession, la commune a prévu un nouvel aménagement des espaces publics longeant cet ilot et la portion de l'ilot anciennement à usage de place publique a été déclassée du domaine public par délibération du conseil municipal du 6 février 2023. Suite au document d'arpentage dont le plan est ci-annexé, le terrain d'assiette de cette opération est cadastré section XA n°179, 213, 214, 215, 218, 219, 220, 221, 222,

223, 224, 226, 289, 337, 359, 360, 361, 362, 407, 410 et 412 pour une superficie totale d'environ 994 m².

Au vu de son programme de construction et de la prise en charge des démolitions, la SA HLM propose l'acquisition de ce bien au prix de 275 000,00 €. Cette offre est conforme à l'évaluation du Domaine qui a estimé en date du 8 février 2023 la valeur vénale de ce bien à 291 000,00 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession de ce bien dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu de code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,

Vu la délibération n°20 du conseil municipal du 6 février 2023,

Vu l'avis du Domaine en date du 8 février 2023,

Vu le procès-verbal de délimitation réalisé par la société 49°Nord dont l'extrait du plan cadastral est ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 2 mars 2023,

Vu les crédits inscrits sur le budget de la Ville,

Entendu le rapport de présentation,

Vote :

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide :

Article 1^{er} : d'accepter la cession au profit de la SA HLM du département de l'Oise du bien cadastré section XA n°179, 213, 214, 215, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 226, 289, 337, 359, 360, 361, 362, 407, 410 et 412 pour une superficie totale d'environ 994 m² sis à l'angle des voies Jaurès, Union et Aval au prix de 275 000,00 €.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le **04 AVR. 2023**

CREIL, le **04 AVR. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSQ

Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance